

PROVISOIRE

Stratégie clé n° 1 : Protéger Nahʔą Dehé

Nahʔą Dehé offre un habitat essentiel au grizzli, au caribou des bois et au mouflon de Dall et abrite les plus hautes montagnes et les glaciers les plus imposants des Territoires du Nord-Ouest ainsi que certains des canyons les plus profonds au Canada. Le parc comprend une rivière du patrimoine canadien et un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les animaux sauvages, par exemple le caribou migrateur, ne restent pas dans les limites du parc national, et les lignes tracées sur les cartes n'arrêtent pas non plus le feu, donc le parc national Nahanni doit collaborer avec d'autres intervenants pour préserver, selon les normes les plus strictes possible, la qualité de l'eau, les terres, l'air et les espèces sauvages de Nahʔą Dehé.

Il n'est pas facile de bien connaître ce secteur, et la meilleure façon pour Parcs Canada d'y arriver est d'entreprendre des recherches et des activités de surveillance, mais surtout de collaborer pour cela avec les Premières nations du Dehcho, les utilisateurs traditionnels, des établissements d'enseignement, d'autres organismes gouvernementaux et des chercheurs indépendants. Les travaux scientifiques menés à Nahʔą Dehé débouchent sur d'excellentes occasions d'améliorer les programmes de gestion, de sensibilisation et d'éducation, de même que les expériences offertes aux visiteurs.

Objectif 1 :	
	Le recours à la cogestion permet d'orienter la prise de décisions et de protéger l'intégrité écologique de tout le bassin hydrographique de la Nahʔą Dehé.
Cible :	
1.1	L'Équipe du consensus Nahʔą Dehé prend toutes les décisions importantes quant à la gestion des ressources.
Mesures :	
1.1.1	Réunir régulièrement l'Équipe du consensus Nahʔą Dehé (au moins huit fois par année), et examiner continuellement les questions liées à la gestion des ressources.
Cible :	

1.2	Le parc participe à d'importantes mesures de gestion des ressources et du territoire régional, lesquelles pourraient avoir une incidence sur la gestion ou l'intégrité écologique de Nahʔą Dehé.
Mesures :	
1.2.1	Collaborer avec les responsables de la gestion des ressources des Premières nations du Dehcho.
1.2.2	Veiller à ce que Parcs Canada s'acquitte de son mandat de protection de l'intégrité écologique en participant activement au processus d'évaluation environnementale et d'examen préalable à l'exploitation et aux activités opérationnelles liées aux projets industriels ou miniers au ruisseau Prairie, à une mine de tungstène et à d'autres projets du genre, dans le bassin hydrographique.

Objectif 2 :	
Les processus écologiques naturels demeurent les principaux artisans de l'écosystème.	
Cible :	
2.1	Les feux d'origine naturelle pourront continuer de brûler sur la plus grande partie du territoire du parc.
Mesures :	
2.1.1	D'ici 2014, préparer un plan de gestion du feu dans lequel : <ul style="list-style-type: none"> • on reconnaîtra le rôle du feu comme processus naturel de l'écosystème; • on cernera une zone de suppression de l'incendie à l'est de la crête Yohin et dans d'autres secteurs clés; • on conservera une zone d'observation pour toutes les autres régions du parc; • on prévoira une stratégie de communication pour diffuser l'information au sujet des feux actifs et de la méthode de répression des feux.
2.1.2	Déterminer le cycle naturel du feu et trouver des méthodes pour exécuter un programme de surveillance des incidences des feux.
2.1.3	Entretien un réseau de stations climatiques pour établir les normes quant à la température et mieux comprendre les changements climatiques et leurs répercussions locales par rapport au feu et à d'autres processus de l'écosystème.

Objectif 3 :	
La RPNN est un centre de recherche sur les montagnes du nord, où les connaissances scientifiques ¹ et le savoir traditionnel contribuent à la protection du parc à long terme et à l'amélioration de la compréhension de ses écosystèmes par le public.	
Cible :	

¹ Le qualificatif scientifique vaut tant pour les sciences naturelles que les sciences sociales.

3.1	Dans tous ses travaux de recherche, Parcs Canada met à contribution au moins un autre organisme, que ce soit à titre de partenaire actif, de conseiller ou d'examineur.
Mesures :	
3.1.1	Chercher à forger un partenariat officiel avec un ou plusieurs établissements postsecondaires pour faire de Nahanni un centre de recherche et de surveillance à long terme.
3.1.2	Préconiser la collaboration entre des organismes fédéraux, territoriaux et autochtones voisins.
Cible :	
3.2	Tous les travaux de recherche à la RPNN intègrent le savoir traditionnel dans la mesure du possible.
Mesures :	
3.2.1	Soumettre tous les projets de recherche à l'examen de l'Équipe du consensus Nah?à Dehé afin qu'elle trouve des moyens d'y incorporer le savoir traditionnel.
Cible :	
3.3	La recherche est bien communiquée. Tous les visiteurs du parc qui participent à un programme d'interprétation sont informés de la recherche exécutée dans le parc.
Mesures :	
3.3.1	Profiter des programmes d'interprétation, de diffusion externe, d'éducation du public et de communication pour diffuser les résultats de la recherche, notamment par les moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> • un bulletin annuel présentant notamment la recherche effectuée au parc; • un rapport semestriel de recherche et de suivi.
3.3.2	Publier les travaux de recherche effectués au parc dans des revues arbitrées.
Cible :	
3.4	Les occasions de gérance environnementale pratique sont accrues d'ici 2012.
Mesures :	
3.4.1	Mettre au point un programme de bénévolat stratégique prévoyant des occasions de participer au programme de recherche de la RPNN.

Objectif 4 :	
Le niveau élevé de biodiversité à Nah?à Dehé est préservé, y compris pour ce qui est des espèces végétales et animales indigènes. Les caractéristiques originales et fragiles du paysage sont protégées.	
Cible :	
4.1	La composition et la répartition des espèces demeurent représentatives de la région naturelle des monts Mackenzie.

Mesures :	
4.1.1	Déterminer la composition et la répartition des espèces par comparaison à l'état historique des monts Mackenzie dans le cadre du Rapport sur l'état du parc de 2014.
Cible :	
4.2	Le Programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc est mis en œuvre intégralement d'ici 2014, et chaque indicateur est assorti de mesures appropriées liées à la biodiversité.
Mesures :	
4.2.1	Faire des recherches sur des méthodes de télédétection et en évaluer la pertinence pour ce qui est de surveiller la biodiversité, la phénologie et la productivité primaire.
4.2.2	Décider des méthodes à adopter et implanter des mesures de surveillance de la végétation dans l'indicateur de la toundra alpine.
Cible :	
4.3	Les espèces et les habitats rares et endémiques sont mieux compris et mieux documentés.
Mesures :	
4.3.1	Réévaluer les populations connues de l'aster Nahanni et chercher de nouveaux sites possibles.
Cible :	
4.4	Les caractéristiques fragiles du terrain du parc sont protégées.
Mesures :	
4.4.1	Évaluer et répertorier les caractéristiques fragiles du terrain du parc (celles qui ne sont pas déjà désignées) en vue de les faire désigner comme zones de préservation spéciale (zone 1), ou de les assujettir à une autre stratégie appropriée de gestion.
Cible :	
4.5	La recherche concertée et les partenariats améliorent de beaucoup le degré de compréhension de la façon de préserver et d'accroître les populations de caribous d'ici 2014 de façon que le caribou des montagnes continue à se développer à Nah?à Dehé.
Mesures :	
4.5.1	Terminer les projets de recherche concertée en cours sur les hordes de caribous des rivières Nahanni Sud et Coal.
4.5.2	Poursuivre la surveillance des hordes de caribous des montagnes en collaboration avec les administrations territoriales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.
4.5.3	Élaborer des recommandations sur la gestion du caribou en collaboration avec les Premières nations, les Métis et les partenaires de la recherche, et les mettre en œuvre d'ici 2014.

Objectif 5 :	
	Nah?à Dehé sert de modèle régional de gestion des ressources culturelles, dans le respect des utilisateurs et des intérêts traditionnels, tout en se conformant à la politique et aux directives de Parcs Canada sur la gestion des ressources culturelles.
Cible :	
5.1	La gestion des ressources culturelles à la RPNN atteint ou dépasse les attentes découlant des lignes directrices de Parcs Canada.
Mesures :	
5.1.1	Collaborer avec l'Équipe du consensus Nah?à Dehé et d'autres partenaires pour documenter, protéger et présenter les ressources culturelles de la RPNN.
5.1.2	L'Équipe du consensus Nah?à Dehé documentera et recommandera la reconnaissance des toponymes traditionnels au Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG).
5.1.2	Élaborer un <i>Énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles</i> (EVRC) pour le parc d'ici 2014.
5.1.3	Compléter le répertoire des ressources culturelles du parc en y incluant le nouveau secteur.
5.1.4	Préparer une <i>Stratégie de gestion des ressources culturelles</i> du parc d'ici 2014.